
PCM Mont-Saint-Guibert

28/06/2023



TRACTEBEL

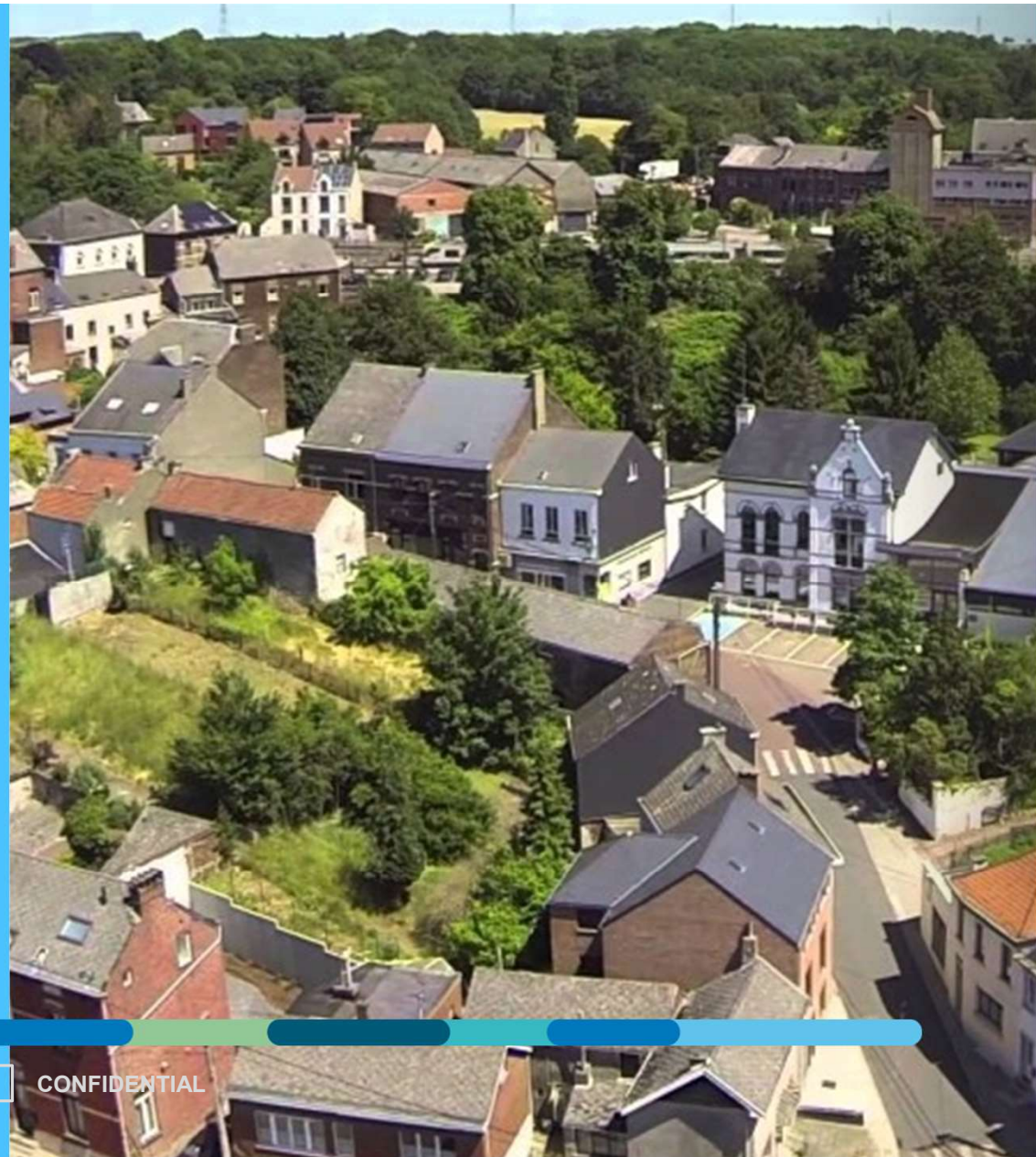


PUBLIC

INTERNAL

RESTRICTED

CONFIDENTIAL



Plan Communal de Mont Saint Guibert

Phase 3

Réalisation du plan cyclable et de stationnement en parallèle du plan d'action et des fiches détails de la phase 3

Inconvénients

- Processus **plus long que prévu** en raison :
 - de la soumission commune du PCM et du plan cyclable et de stationnement
 - des itérations et modifications pour trouver un compromis entre les enjeux et remarques

Avantages

- Soumission de projets précis à la population lors de l'enquête publique
- Intégration des remarques détaillées suite à l'enquête publique (+200 au lieu de dizaines habituellement)
- **Résultat** : au lieu d'un PCM proposant des orientations, **le PCM permet des concrétisations et des mises en oeuvre à court terme**

Plan Communal de Mont Saint Guibert

Phase 3

Réalisation du plan cyclable et de stationnement en parallèle du plan d'action et des fiches détails de la phase 3

- Livrables > **liens directs entre les actions du PCM et les plan cyclable et de stationnement**
 - Rapport 3A : Plan d'actions – fiches générales
 - Rapport 3B : Plan d'actions – fiches details
 - Plans stratégiques : vitesses, gabarits des voiries, réseau piétons, réseau cyclable, plan de circulation du centre
 - Plan cyclable et de stationnement
 - 18 plans de details de voiries

Suite à l'enquête publique, **une étude** (en cours) **a été lancée pour étudier les solutions pour le tunnel de la Fosse** > la première analyse des comptages montrent que la mise en sens unique du tunnel n'est pas opportune

Rapport 3A et 3B

3A : fiches générales

Les réseaux et le schéma intermodal

- G1 : Le volet piéton et PMR
- G2 : Le volet cyclable
- G3 : Le volet transports en commun
- G4 : Le volet routier

Les volets thématiques

- G5 : Volet stationnement
- G6 : Volet mobilité scolaire
- G7 : Volet amélioration de la qualité de vie dans les centres
- G8 : Volet nouveaux services de mobilité
- G9 : Volet développement territorial et urbanisme

3b: fiches détails

Fiches détails

- D1 : Mise en place d'une rue scolaire rue des Hayeffes
- D2 : Entrée de village et trafic de transit
- D3 : Coordination des projets
- D4 : Carrefour N4 – rue de Corbais
- D5 : Plan de circulation du centre-bourg et tunnel de la Fosse
- D6 : Plan cyclable et plan de stationnement

01

Plans stratégiques

TRACTEBEL

ENGIE



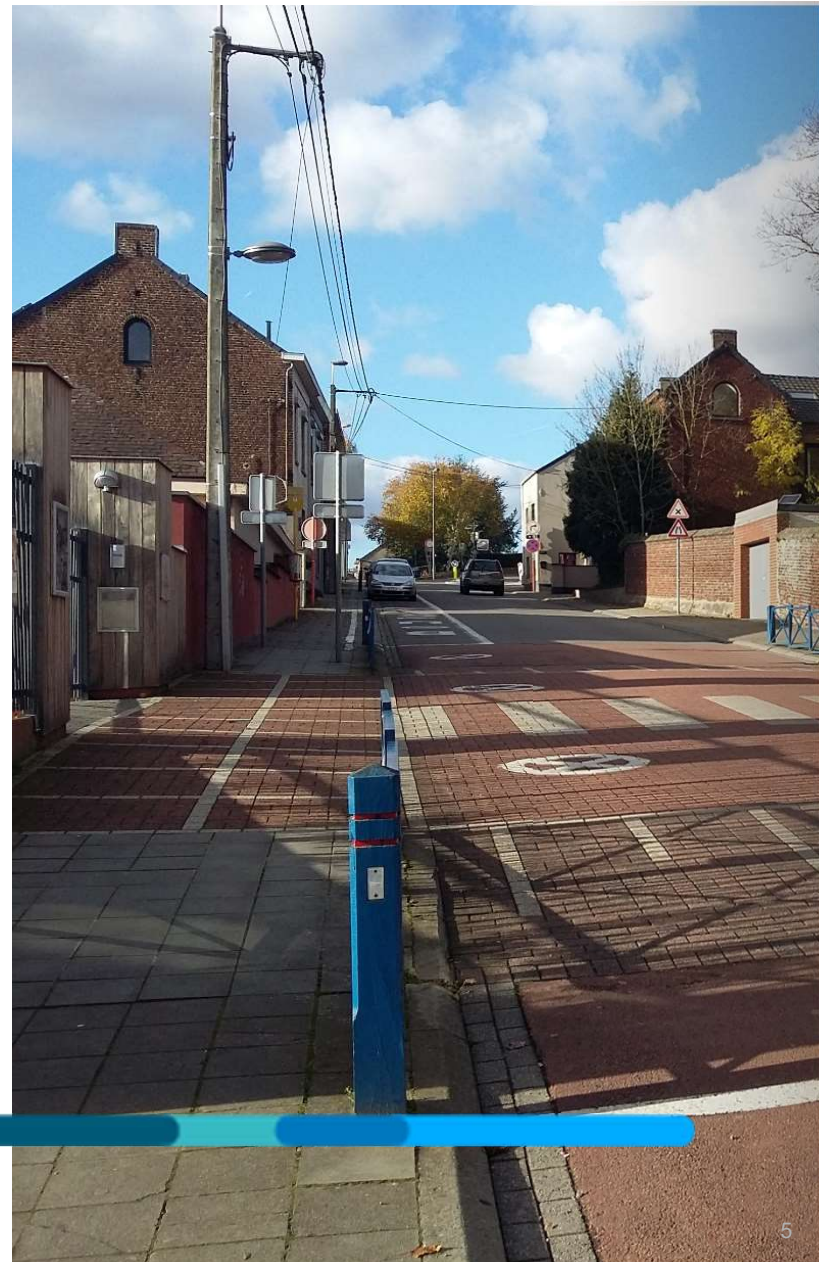
Mont-Saint-Guibert

SPW

Service public de Wallonie

28/06/2023

PCM Mont-Saint-Guibert



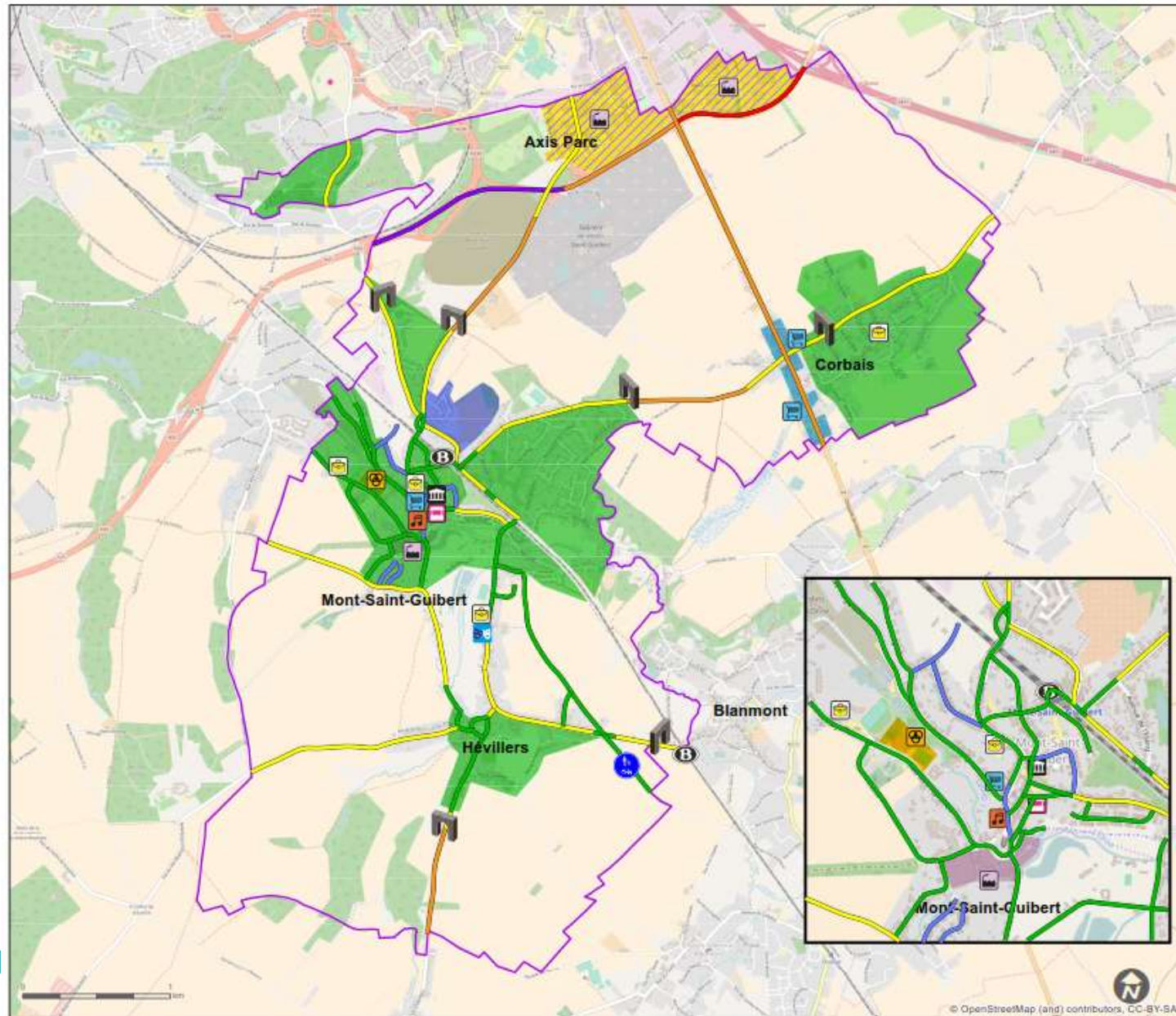
Plan de vitesse (V5)

Légende

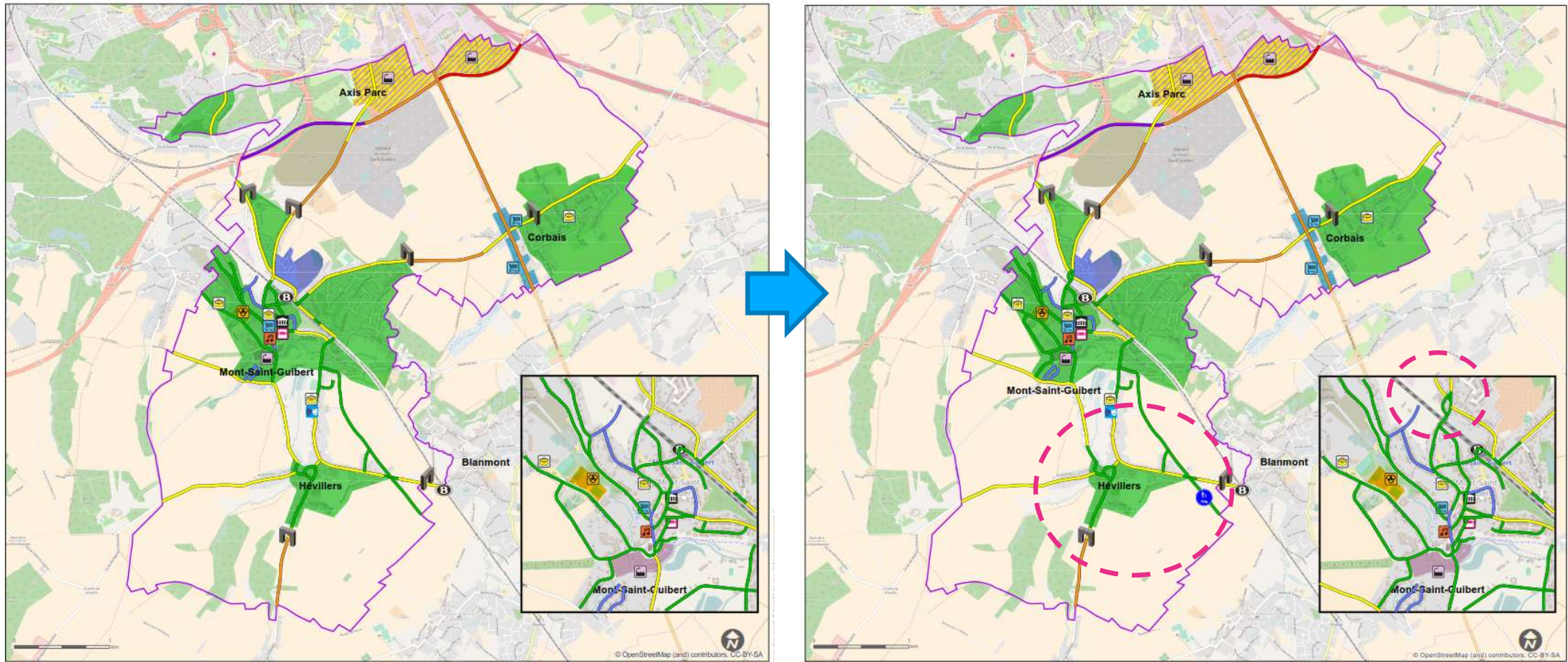
- Commune de Mont-Saint-Guibert
- Gare SNCB
- Etablissement scolaire
- Zone d'activité économique
- Centre sportif / récréatif
- Zone commerciale
- Hôtel de ville / bureaux communaux
- Bas les Masques
- Maison des Loisirs
- Marché du vendredi

Vitesse (km/h)

- Zone de rencontre
- 30 km/h
- Zone 30, circulation apaisée
- 50 km/h
- Zone 50 km/h
- 70 km/h
- 90 km/h
- 100 km/h
- 120 km/h
- réservé vélos et piétons
- Entrée de ville



Plan de vitesse (V4 versus V5)








Plan de vitesse (V5)

Grands principes par rapport à la version précédente

- généralisation 30 sauf certaines voiries pénétrantes,
- simplification de lecture et suppression « 30/50 »,
- création de zone de rencontre :
 - Grand'Rue,
 - Christ Quewet,
 - également ajout (suite au Collège communal) d'une zone de rencontre sur la boucle Jean-François Breuer dans les Jardins de l'Orne (non repris dans les plans)

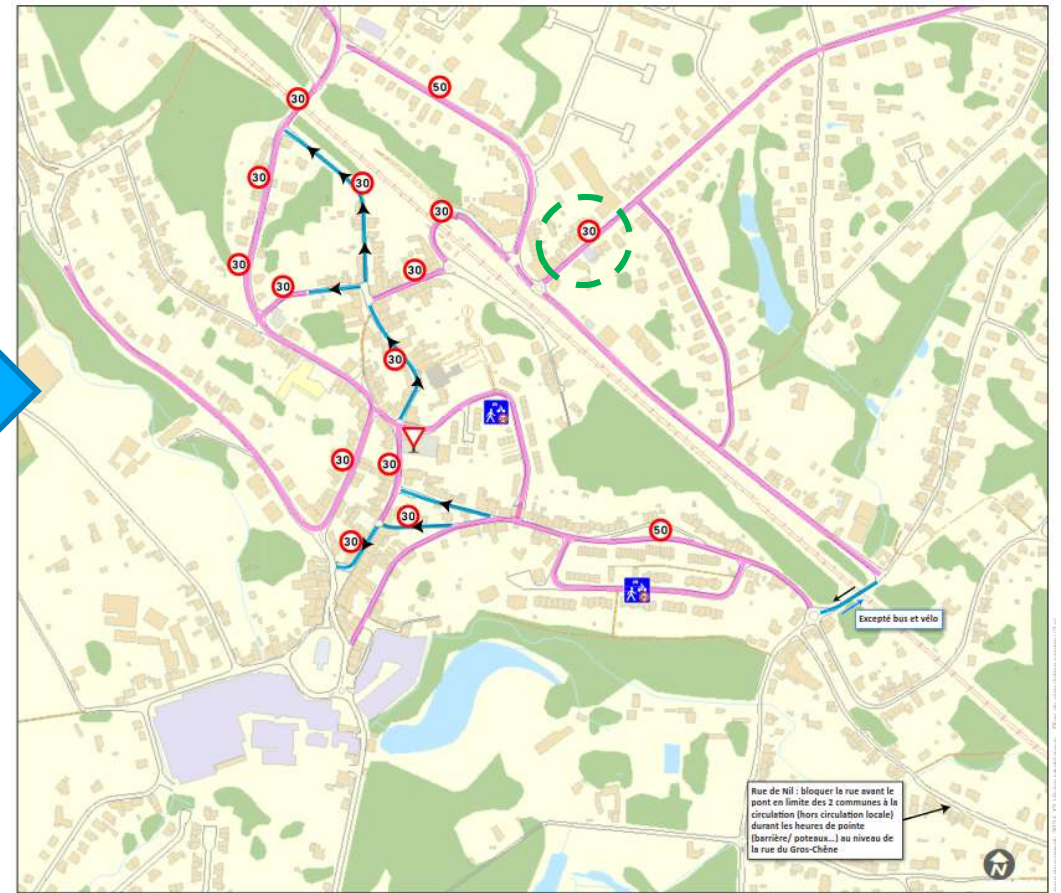
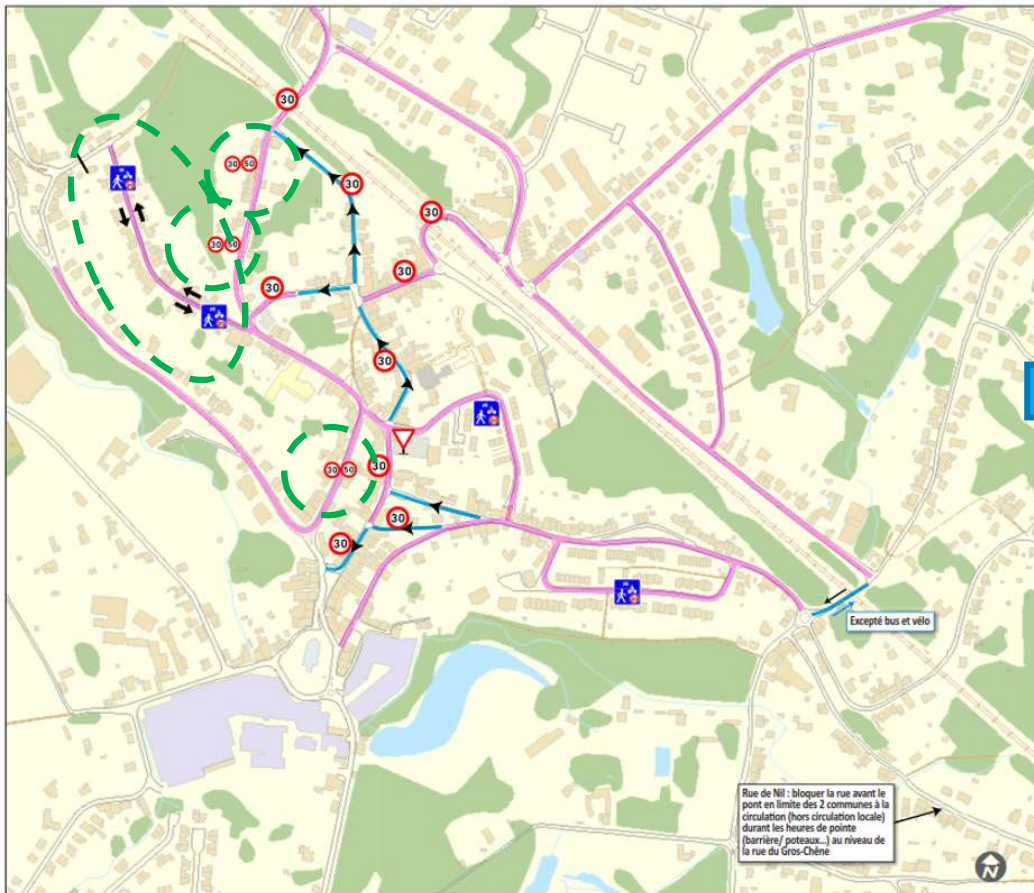
Plan de circulation centre (V2)

Légende

-  Double sens
-  Sens unique
-  Zone de rencontre
-  Sens unique limité excepté bus et vélo
-  30 km/h durant les heures d'école, 50 km/h le reste de la journée



Plan de circulation centre (V1 versus V2)



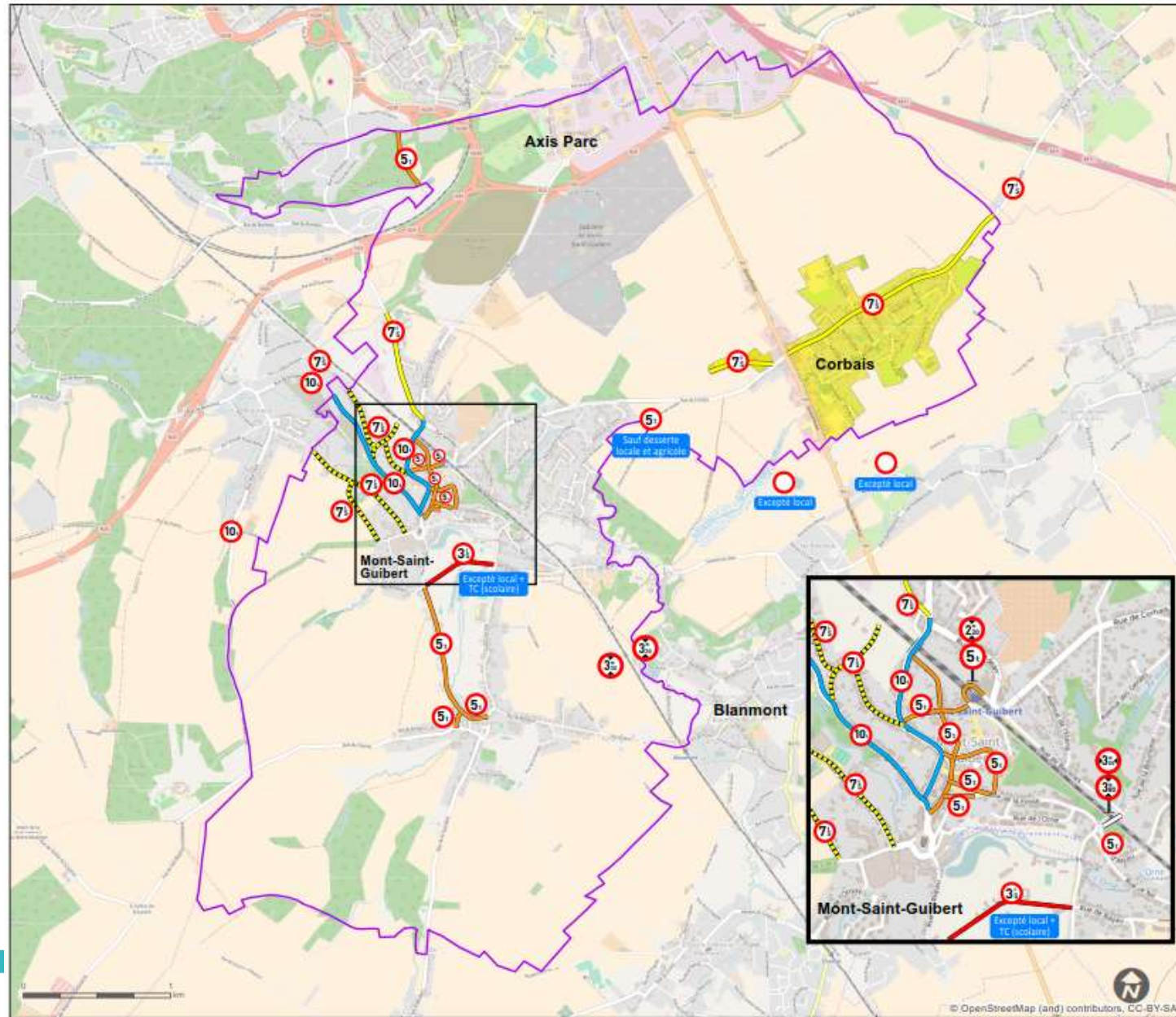
Gabarit des voiries (V4)

Légende

 Commune de Mont-Saint-Guibert

Tonnage

-  3,5 tonnes excepté local + TC
-  5 tonnes excepté local
-  7,5 tonnes excepté local
-  7,5 tonnes sauf circulation locale, engins agricoles, transport en commun
-  Zone 7,5 tonnes excepté local, agricole et TC
-  10 tonnes excepté local, agricole et TC

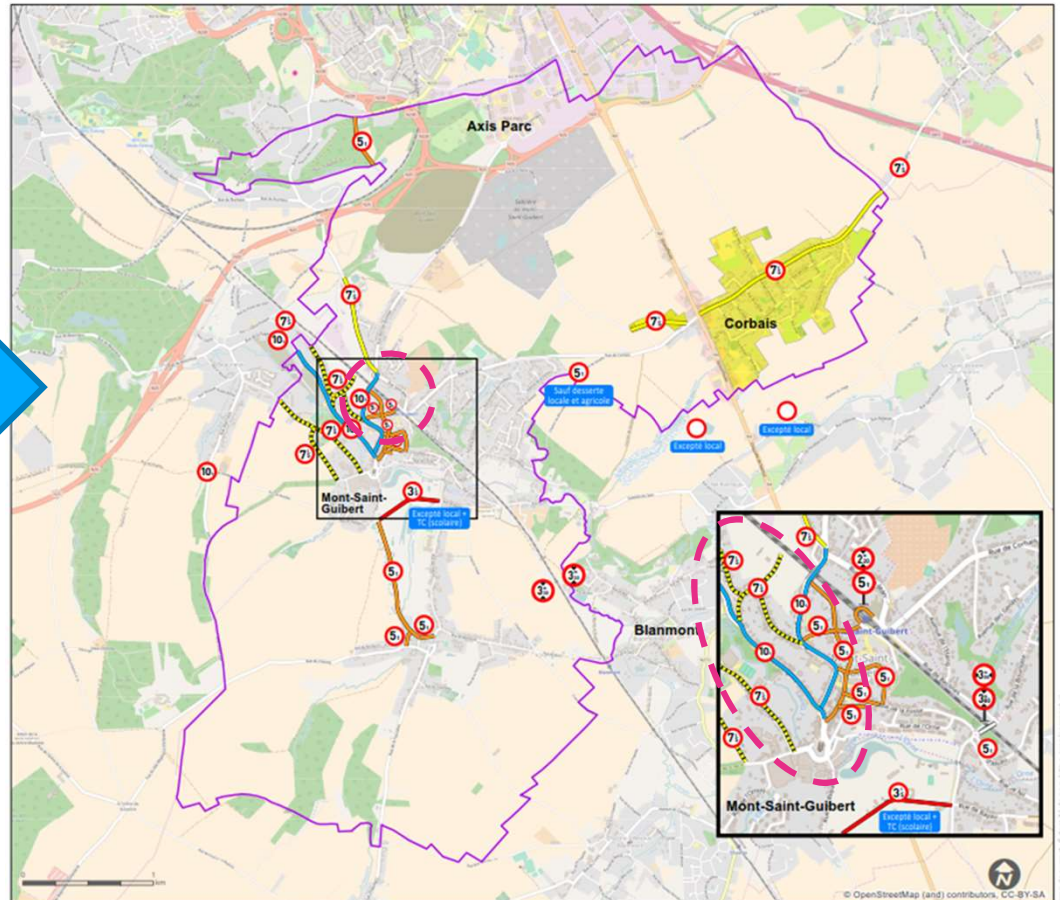
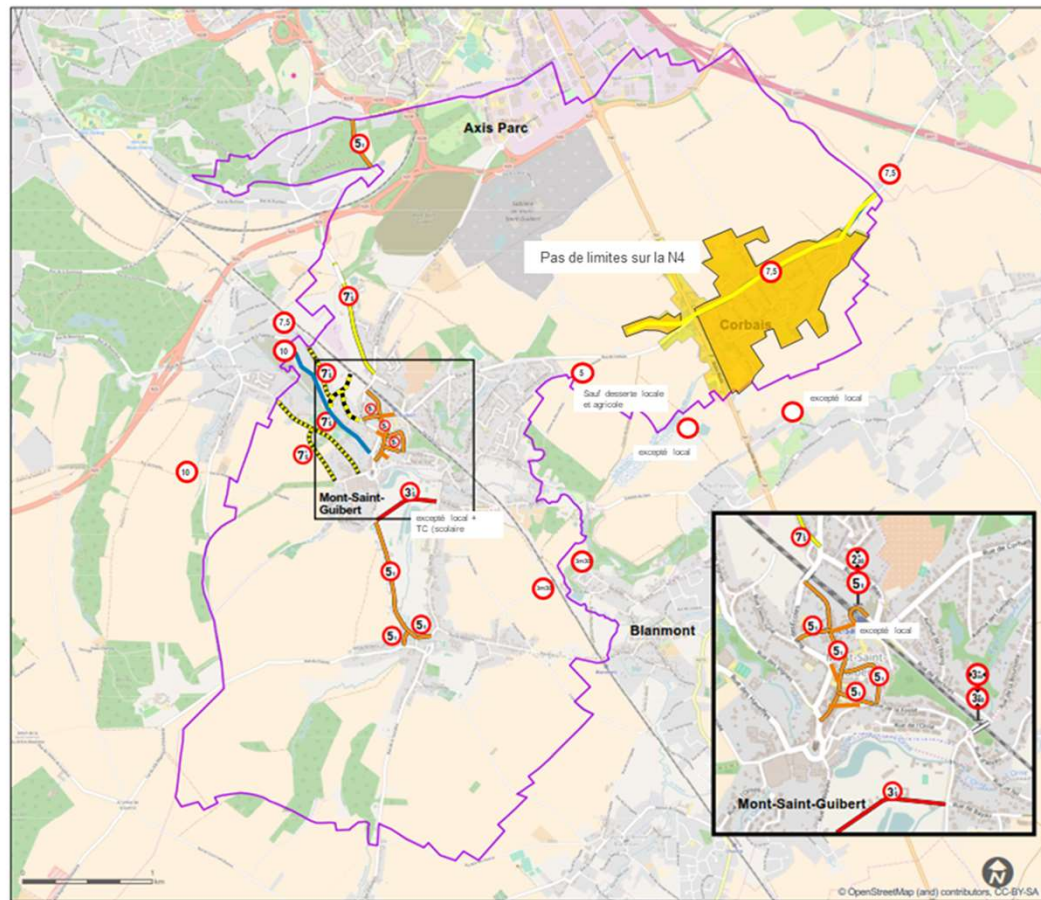


Gabarits des voiries (V4)

Grands principes par rapport à la version précédente :

- continuité avec les communes voisine, exemple :
 - Court-Saint-Etienne déjà en limitation de 10 Tonnes rue Auguste Lannoye,
 - Rue des Vignes,
- trajets rendus possibles pour les camions

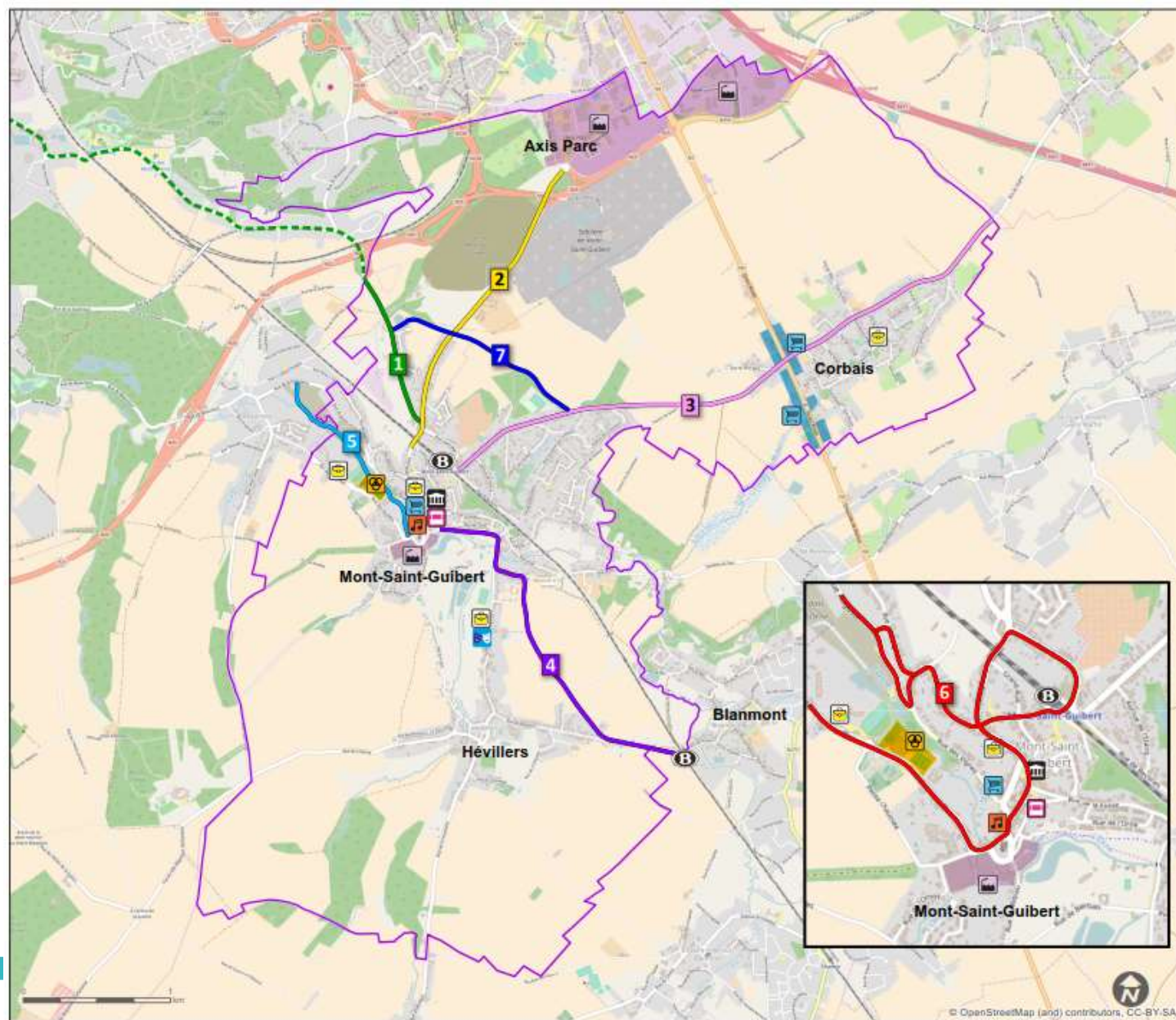
Gabarit des voiries (V3 versus V4)



Réseau piéton

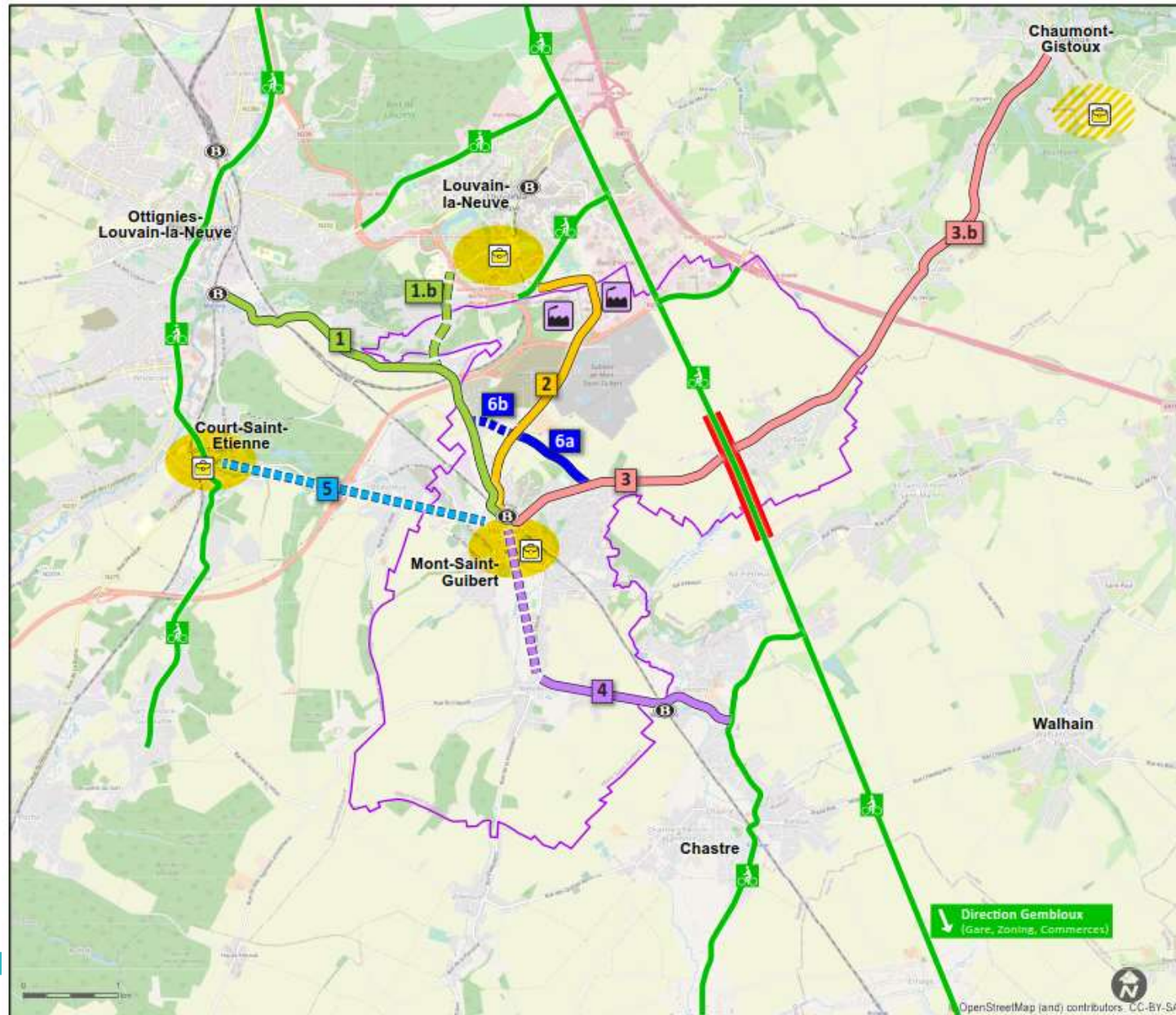
Itinéraires structurants piétons

- 1. Liaison vers Ottignies
- 2. Liaison vers LLN et Axis-Parc
- 3. Liaison N4 et Chaumont-Gistoux
- 4. Liaison Blanmont
- 5. Liaison Court-Saint-Etienne
- 6. Centre-bourg et accès Gare
- 7. Liaison manquante à développer



Connexions communales – routes cyclables

-  Commune de Mont-Saint-Guibert
 -  Zoning
 -  Gare
 -  Commerce
 -  Zones écoles
 -  Plan Directeur Wallon Cyclable
 -  Plusieurs options
- Réseau à l'échelle communale**
-  Route 1 (+) avec bypass 1.b (vs Route 5)
 -  Route 2 (++)
 -  Route 3 (++) avec prolongation 3.b
 -  Route 4 (+) (vs Route 3)
 -  Route 5 (+) (vs Route 1)
 -  Route 6a
 -  Route 6b
- * Ordre d'importance indiqué par +



02

Plan cyclable et de stationnement

TRACTEBEL

ENGIE



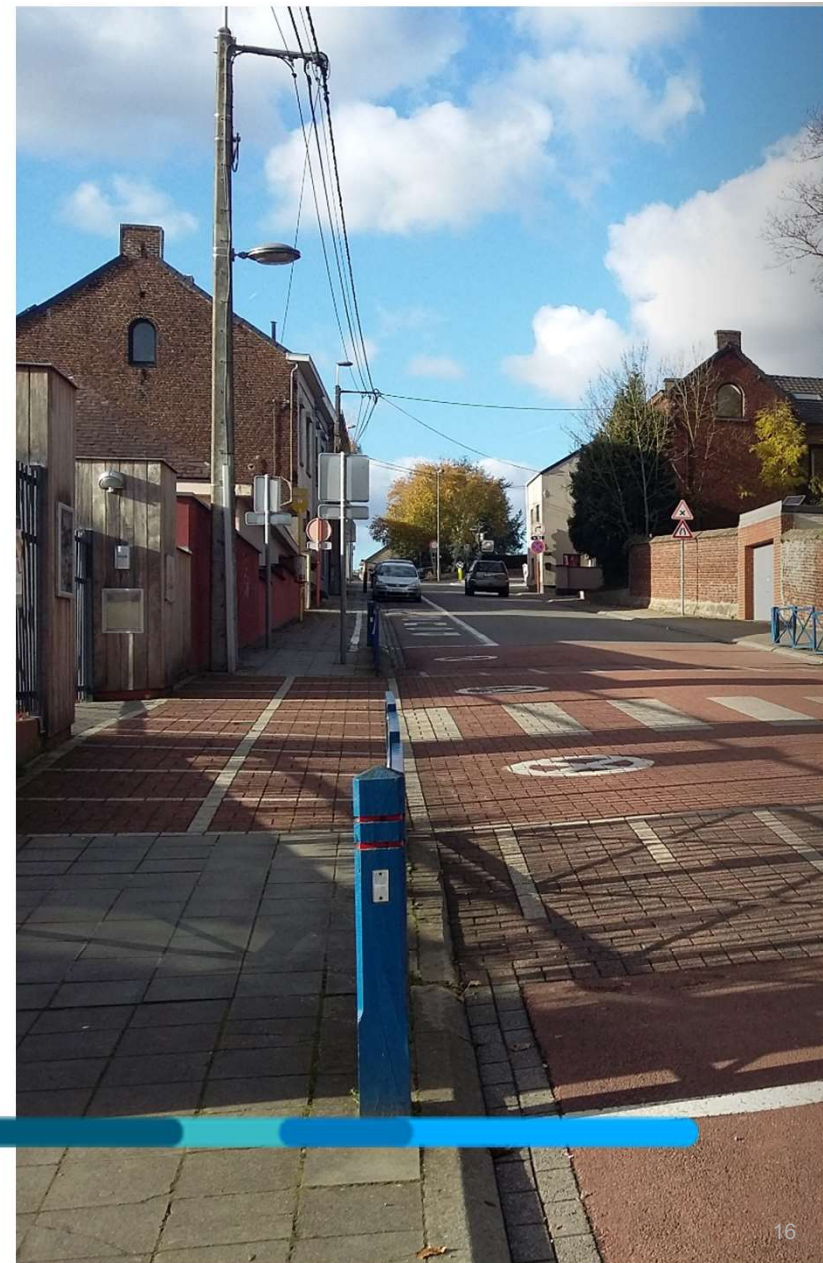
Mont-Saint-Guibert

SPW

Service public de Wallonie

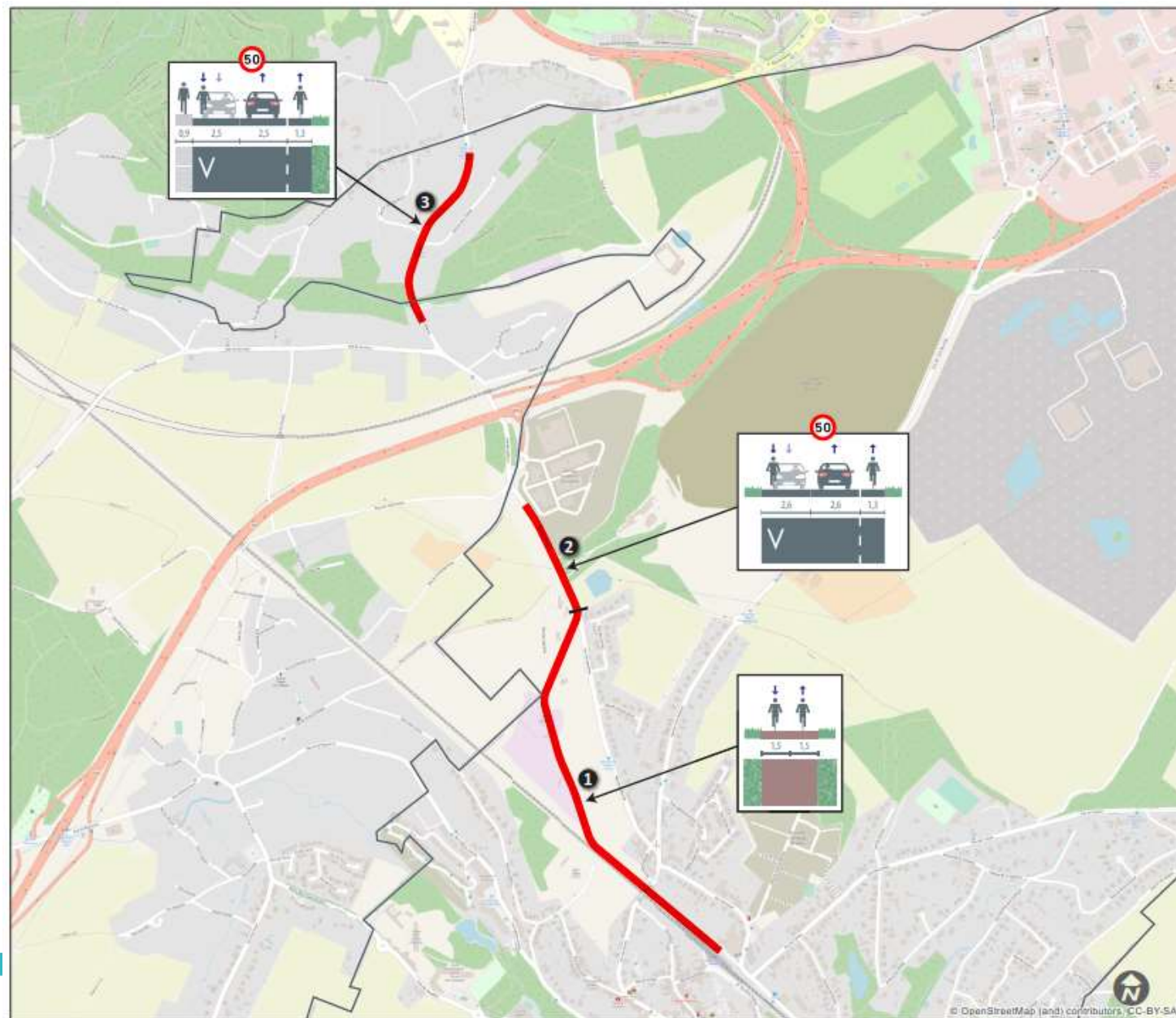
28/06/2023

PCM Mont-Saint-Guibert



Route 1 : Stratégie de mise en œuvre à long terme

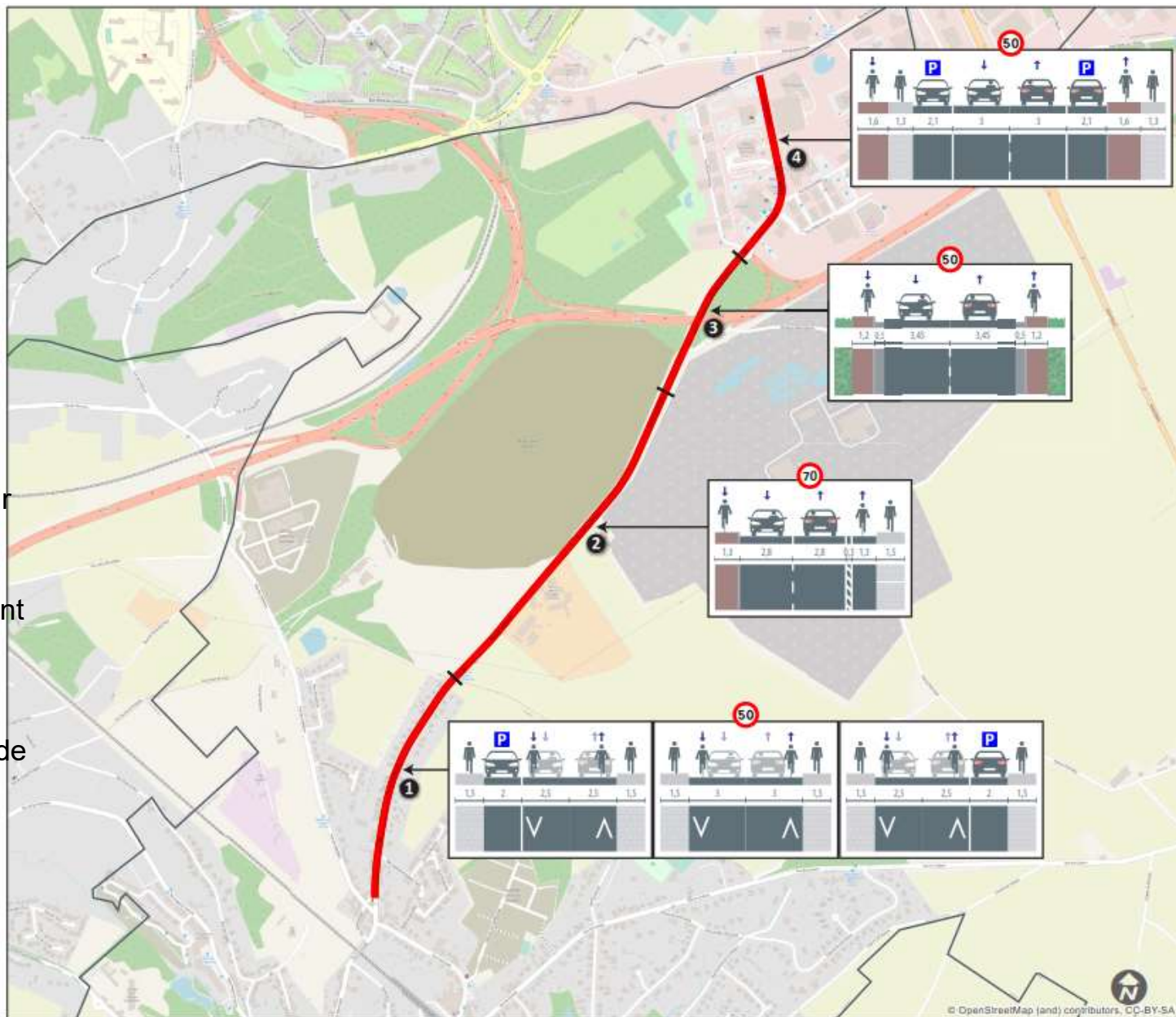
- Sur le long terme, créer la piste cyclable le long du chemin de fer.
- Bandes cyclables suggérées avec marquage vélo et chevrons dans les 2 sens tout le long de la rue des Sablières avec une vitesse maximale de 50km/h.
- Rue du Ruisseau avec piste cyclable marquée vers le nord et bande cyclable suggérée avec marquage vélo et chevrons vers le sud.



Route 2 : Stratégie de mise en œuvre à long terme

au départ du centre

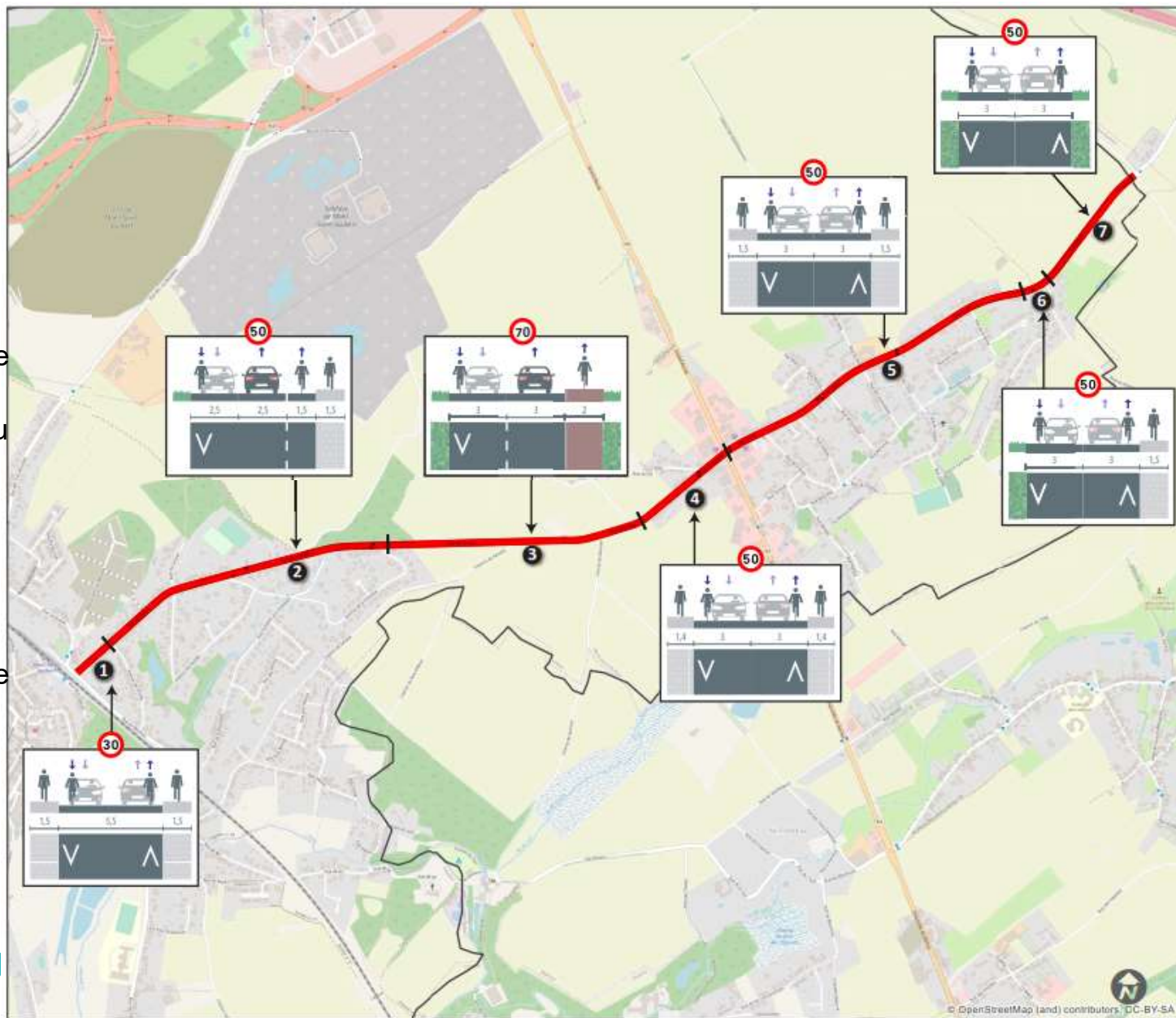
- Maintien du stationnement à cheval sur la voirie (chevrons sur la voirie)
- Suppression de quelques places de stationnement au niveau du rond-point pour permettre la réintégration des cyclistes venant des deux pistes cyclables (celle existante et celle qui va être réalisée) venant du nouvel échangeur N25
- Piste cyclable séparée unidirectionnelle dans le sens vers Mont-Saint-Guibert, bande cyclable suggérée avec marquage vélo et chevrons.
- Deux pistes cyclables séparées après l'échangeur N25



Route 3 : Stratégie de mise en œuvre à long terme (rue de Corbais et rue Haute)

au départ du centre

- Bandes cyclables suggérées avec marquage vélo et chevrons dans les 2 sens avec passage de 30 à 50 km/h jusqu'à la sortie du village,
- Piste cyclable marquée dans le sens vers Corbais et passage à 70km/h jusqu'à l'entrée de Corbais,
- Bandes cyclables suggérées avec marquage vélo et chevrons dans la rue Haute (50 km/h) jusqu'à la sortie du village
- Route à 50km/h et rétrécissements pour sécuriser la circulation des vélos en dehors du village et bandes cyclables suggérées dans les deux sens.



Route 4 : Stratégie de mise en œuvre à long terme (rue des Tilleuls – chemin Tollet)

Tronçons 1, 6 et 7 : 30km/h

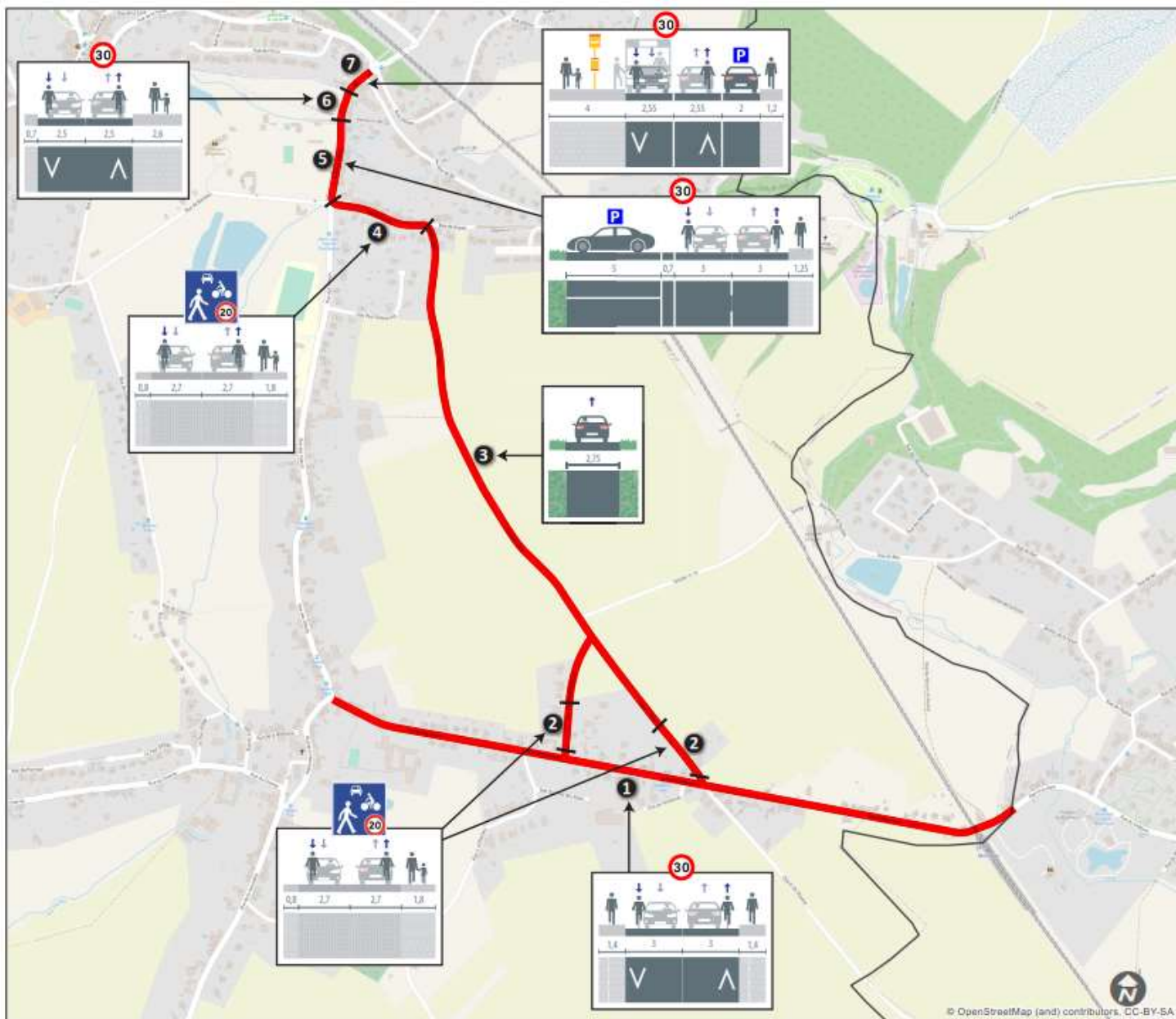
Tronçon 2 : 20km/h zone de rencontre.

Tronçon 3 : voirie réservée (panneau type 250 – F99A)

Tronçon 4: 20km/h zone résidentielle

Tronçon 5 (rue des Tilleuls) :

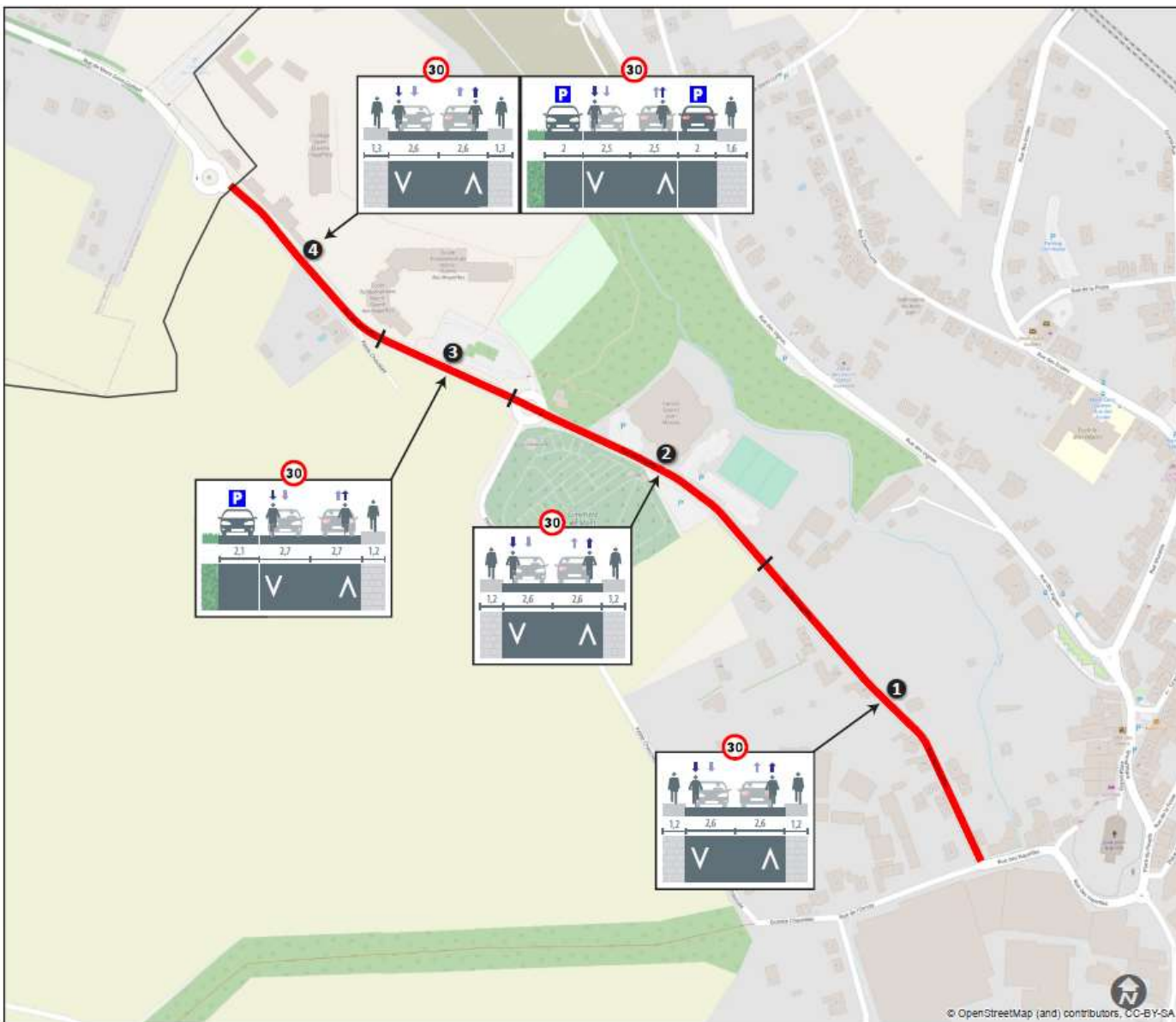
- A réaménager de façade à façade : création d'une piste cyclable séparée du stationnement d'un côté, et d'une piste cyclable marquée dans l'autre sens.
- Le stationnement reste en 'épis' comme actuellement
- Interdire (et pas marquer) le stationnement devant des sorties de garages et accès carrossables



Route 5

Rue des Hayeffes

- Chevrons sur les deux côtés.
- Sur tout le trajet 30 km/h (→ école)
- Attention tronçon 3 = rue scolaire également
- Interdire la circulation, exceptée locale, sur la petite chaussée
- Interdiction de stationnement sur le tronçon de la rue scolaire durant son fonctionnement



Bilan du stationnement

Route prioritaire	Bilan
Route 1	0
Route 2	-7
Route 3	-1
Route 4	-28
Route 5	+3
Centre-bourg	+33
Bilan	+2

03

Plans modifiés des rues Illustration des principes d'aménagement

TRACTEBEL

ENGIE



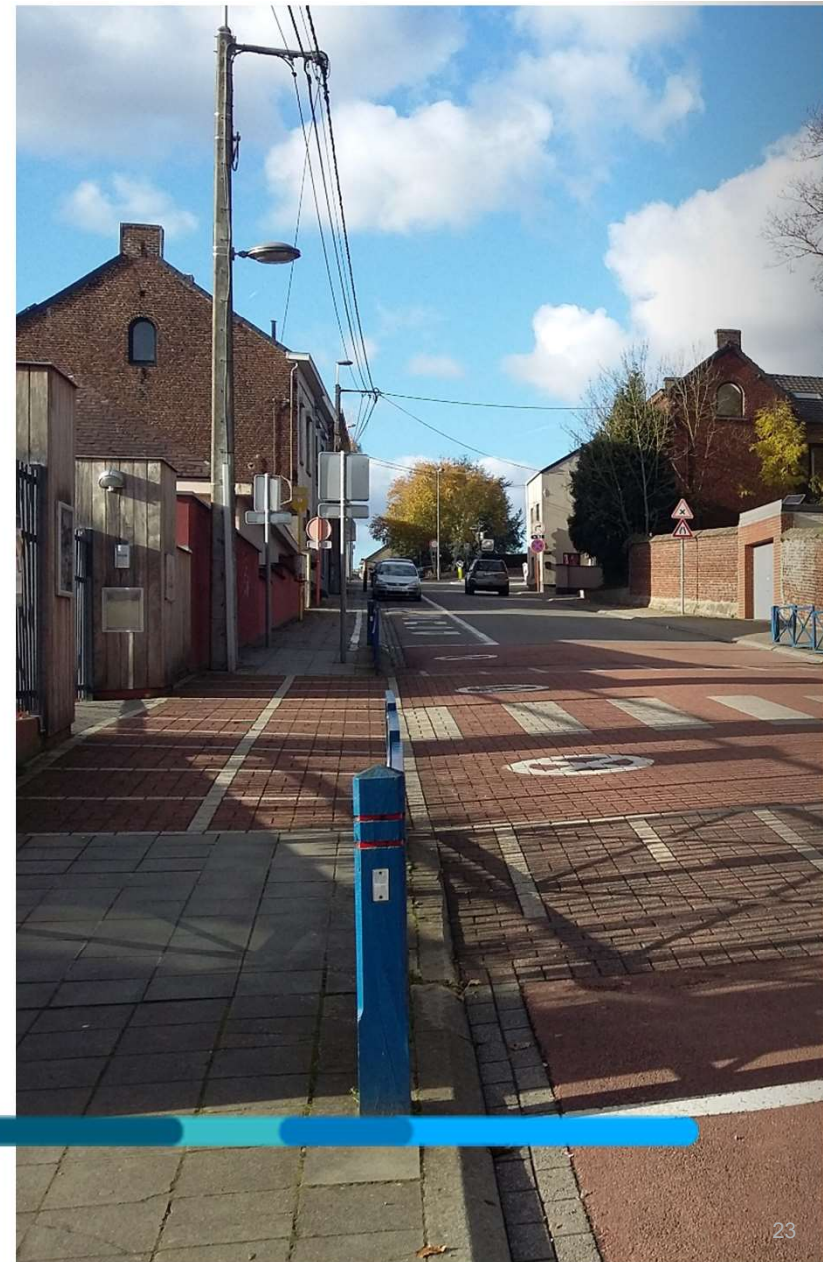
Mont-Saint-Guibert



Service public de Wallonie

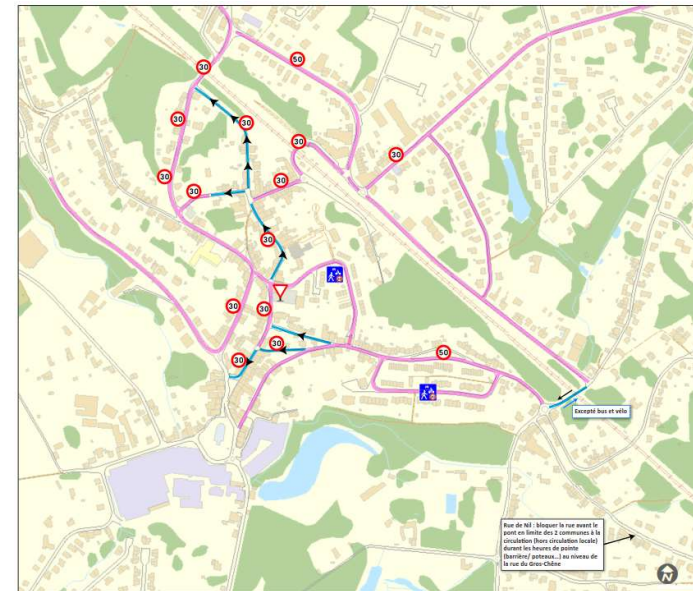
28/06/2023

PCM Mont-Saint-Guibert



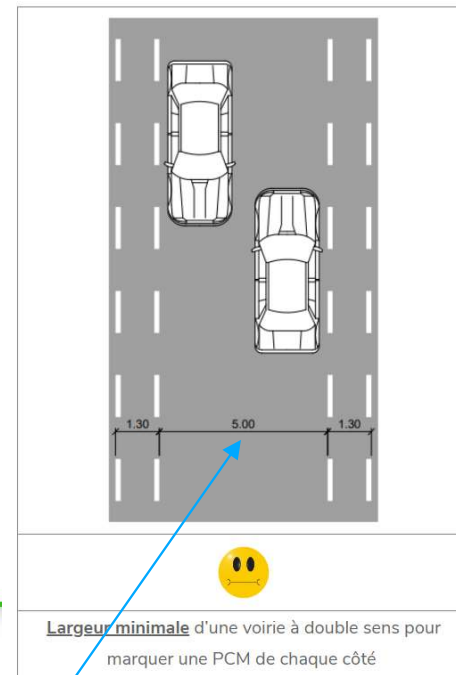
Rappel : simplification des vitesses

- généralisation 30 sauf certaines voiries pénétrantes,
- simplification de lecture et suppression « 30/50 »,
- création de zone de rencontre :



Pistes cyclables

- Peu de pistes cyclables marquées en raison :
 - des passages des bus
 - des voiries insuffisamment larges

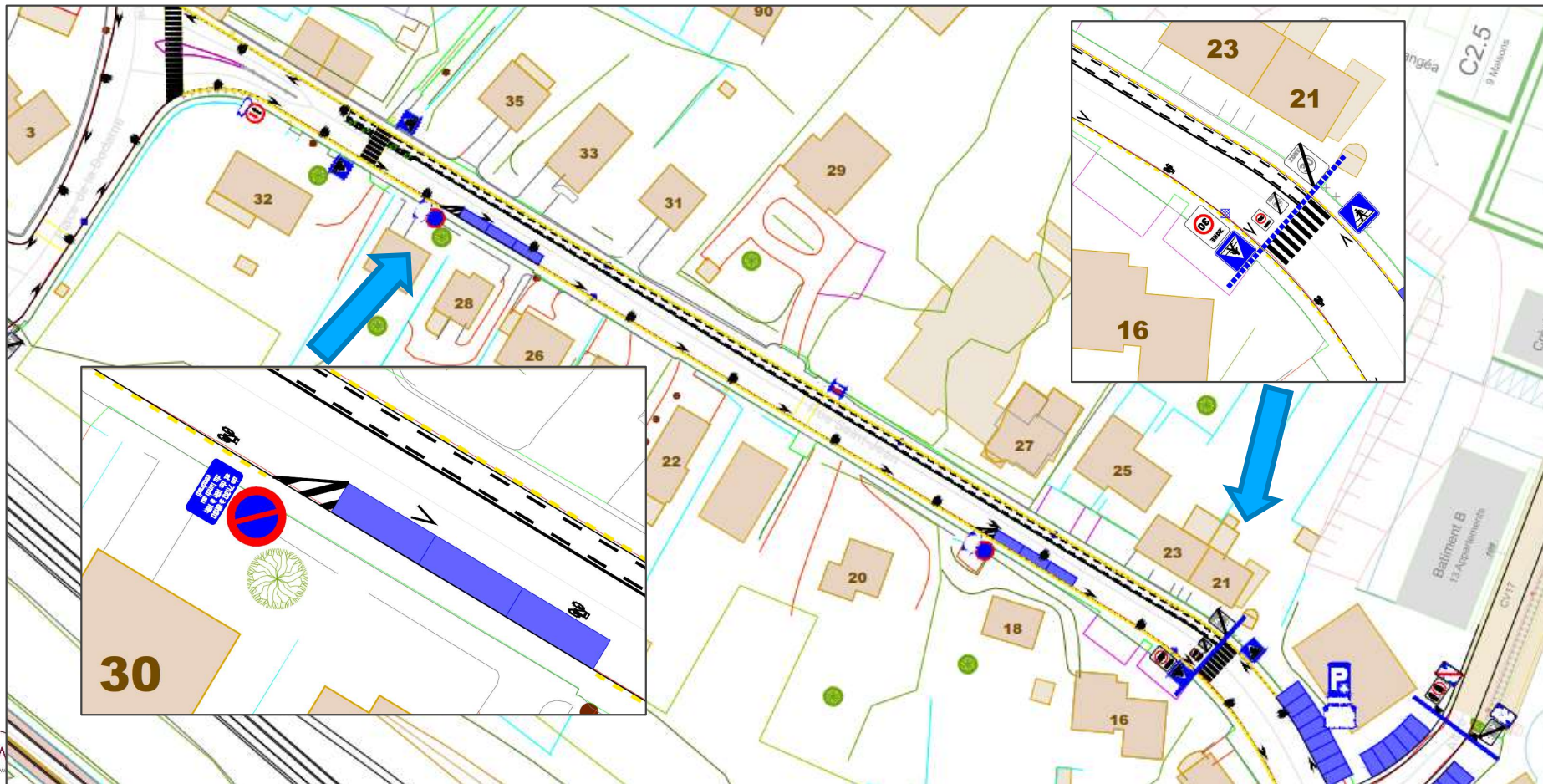


EN VIGUEUR SPW MOBILITE ET INFRASTRUCTURES

- Lorsque le trafic est autorisé dans les deux sens :
 - 5,00 m
 - 5,5 m s'il y a un marquage axial (2,75 m par sens)
 - 6 m en cas de passage d'une ligne régulière de bus ou de poids lourds
- Dans une rue à sens unique :
 - 2,75 m
 - 3 m en cas de passage d'une ligne régulière de bus ou de poids lourds
- Dans une rue où on instaure un SUL : 3 m

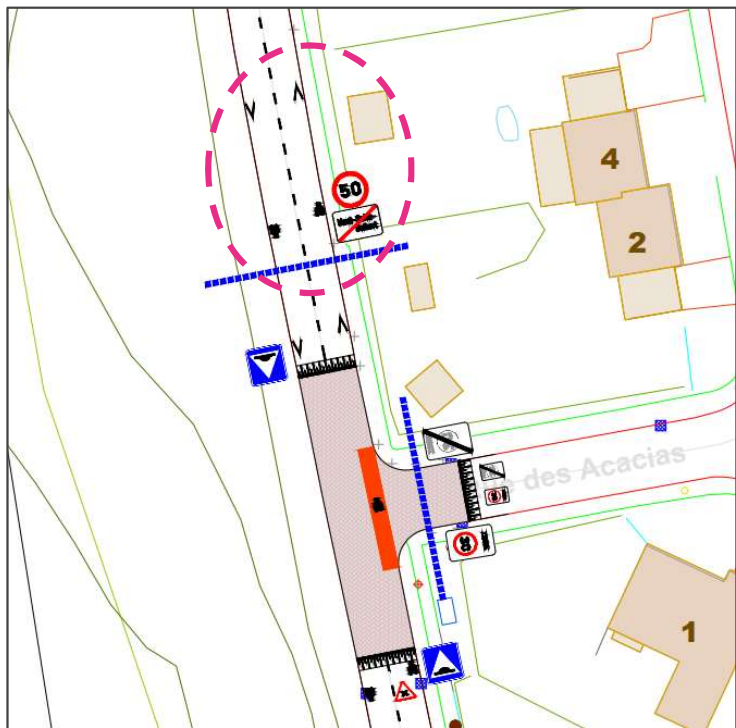
Circulation des cyclistes : exemple de piste cyclable marquée

Rue Saint Jean

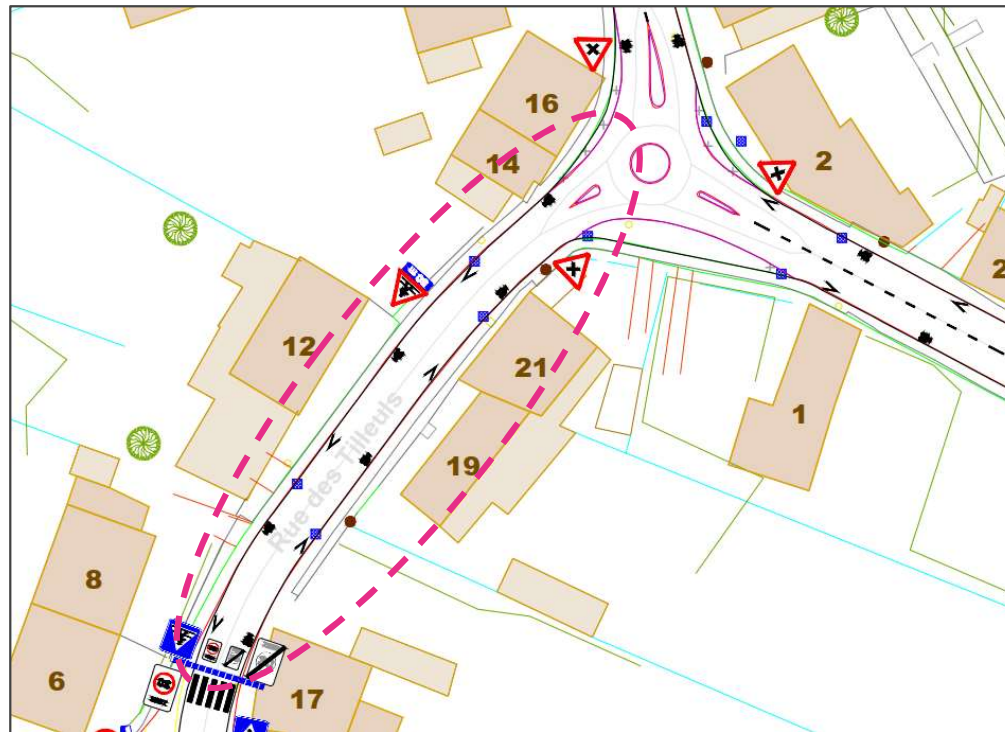


Circulation des cyclistes :

Chevrons généralisés sur les axes à plus de 30km/h



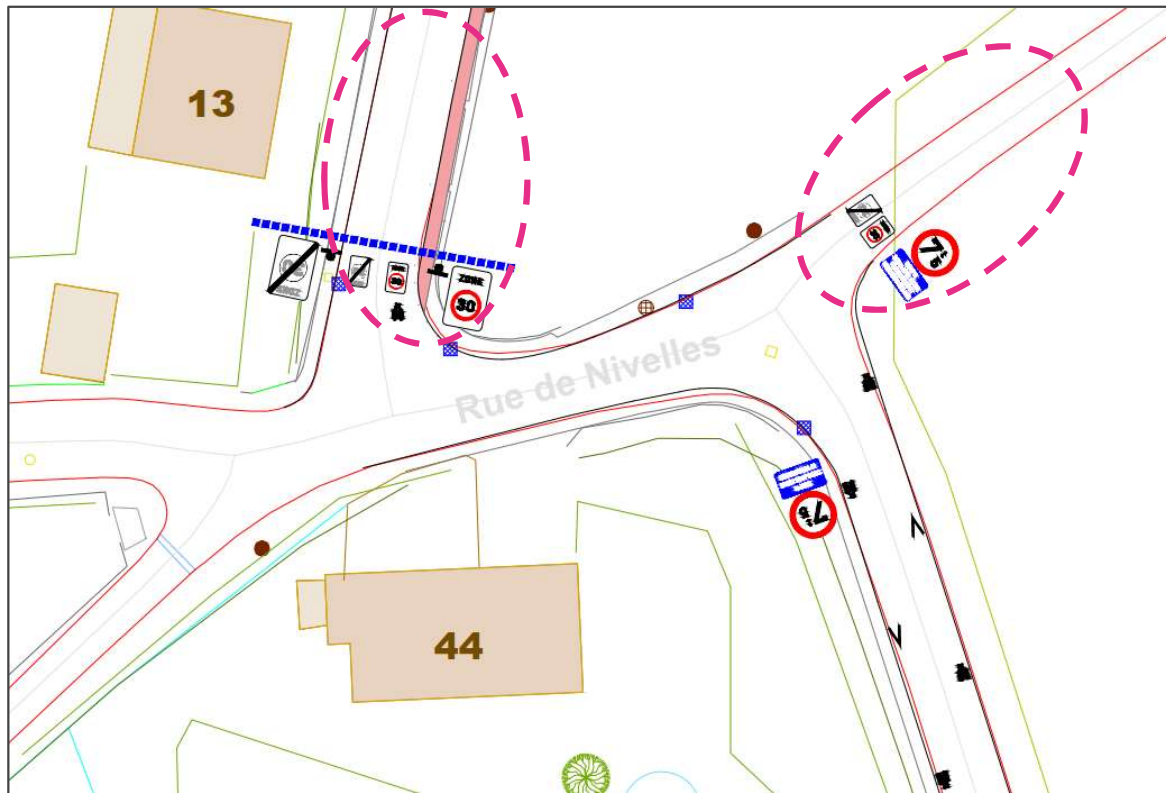
Rue des sablières



Rue des tilleuls

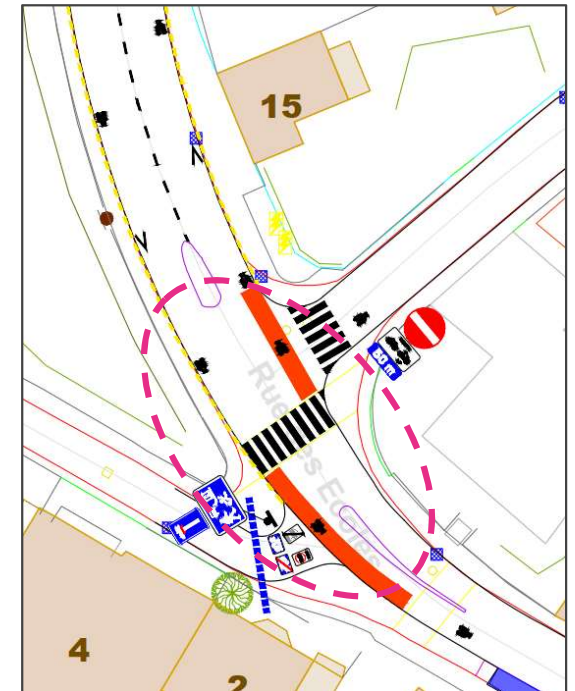
Circulation des cyclistes :

Pas de chevrons dans les zones 30km/h



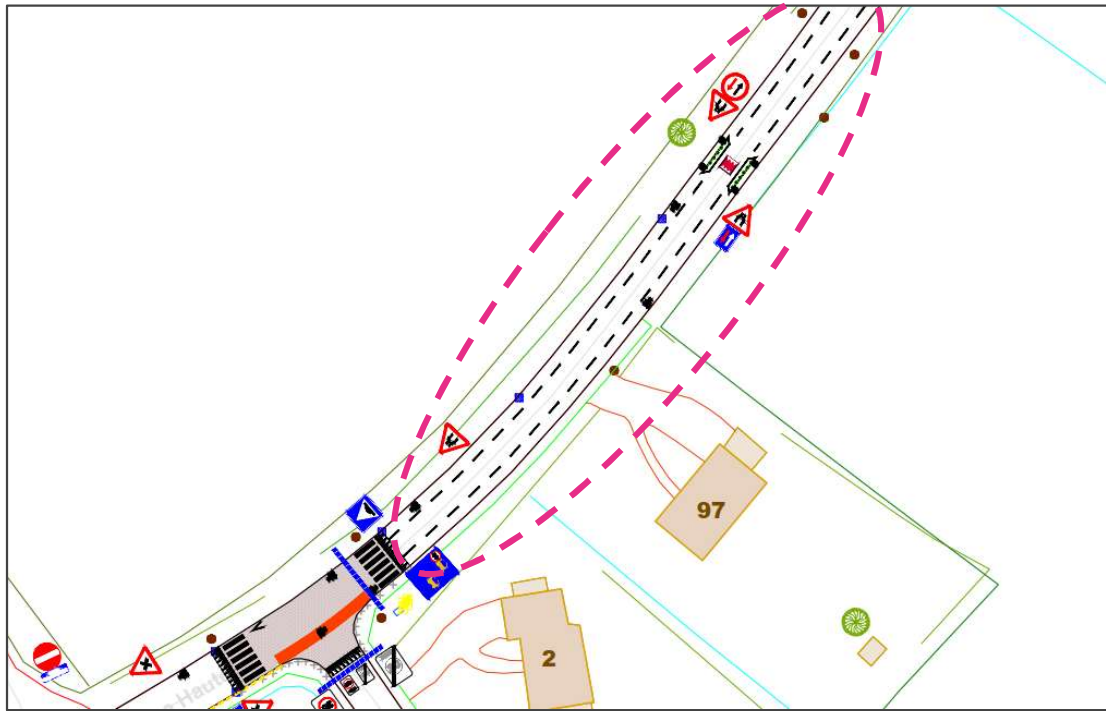
Rue du Riquau, rue du Culot

- Les cyclistes sont insérés dans la circulation
- Chevrons à proximités des écoles dans les zones 30

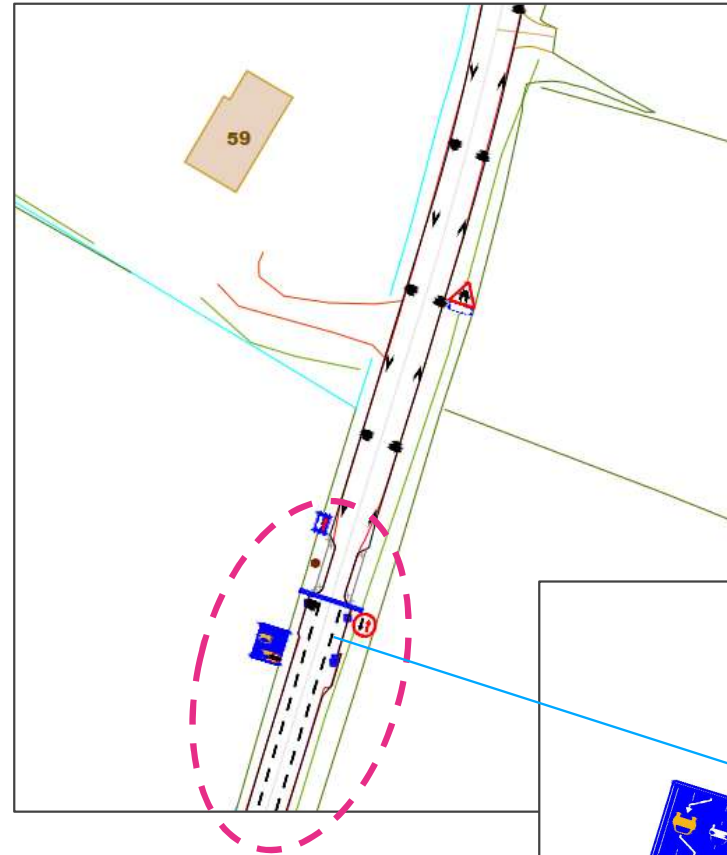


Rue des écoles

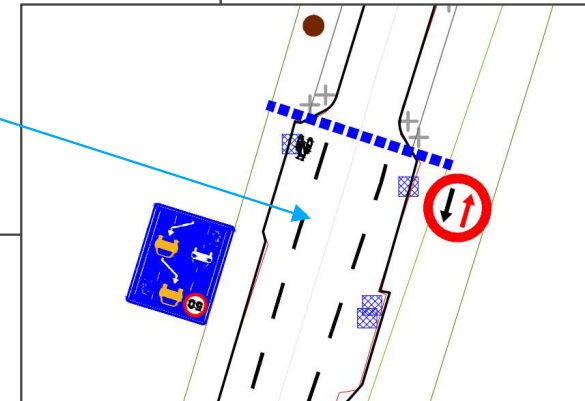
Circulation des cyclistes : *voie centrale banalisée*



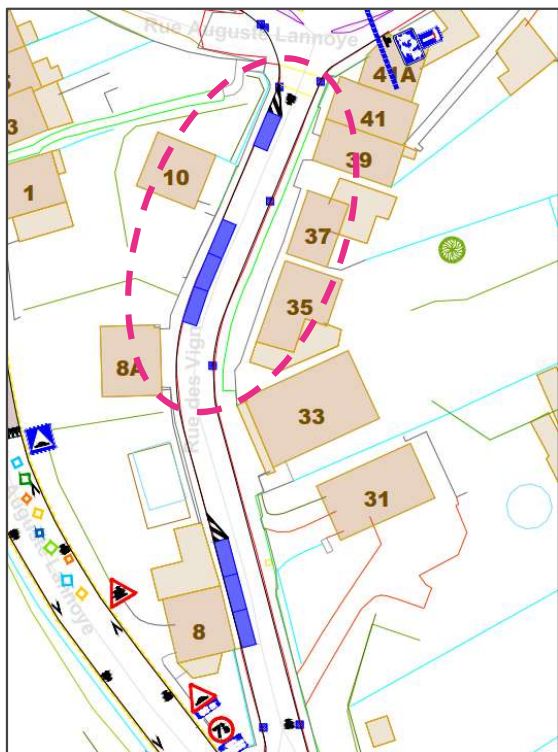
Rue Haute



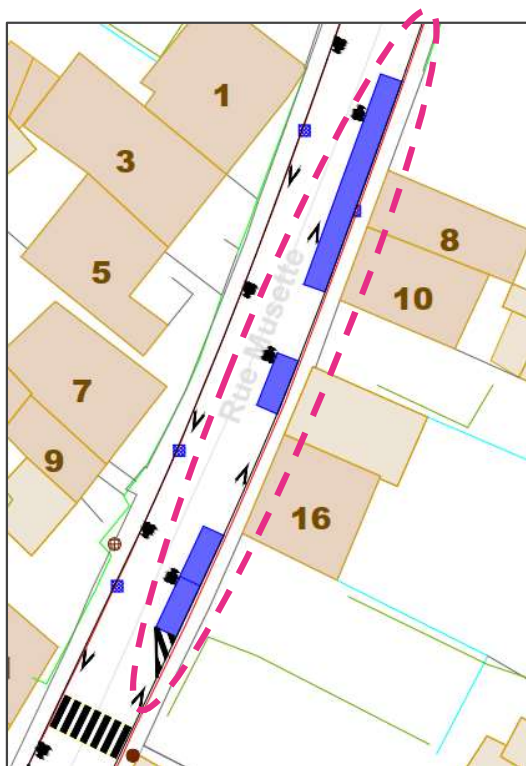
Rue de la Houssière



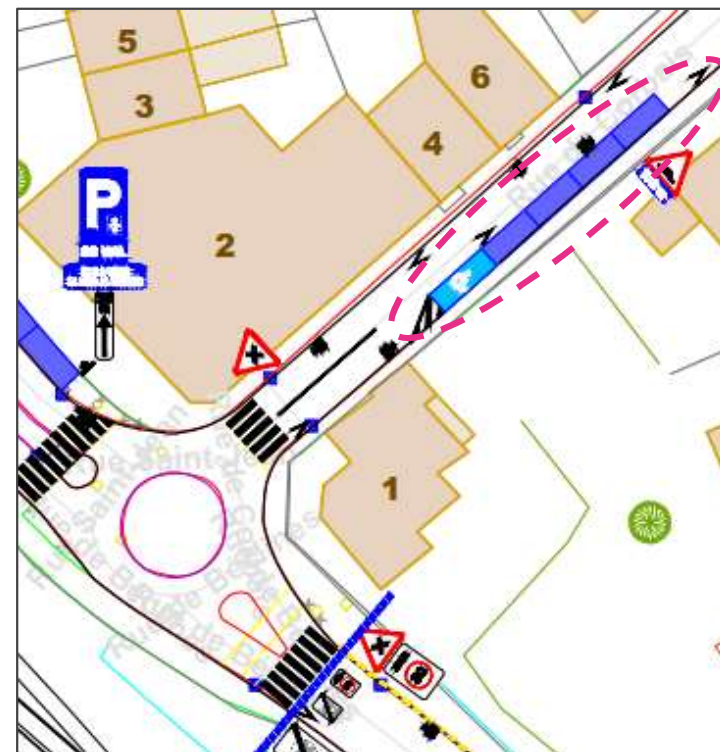
Stationnement : zones de stationnement marquées



Rue des vignes

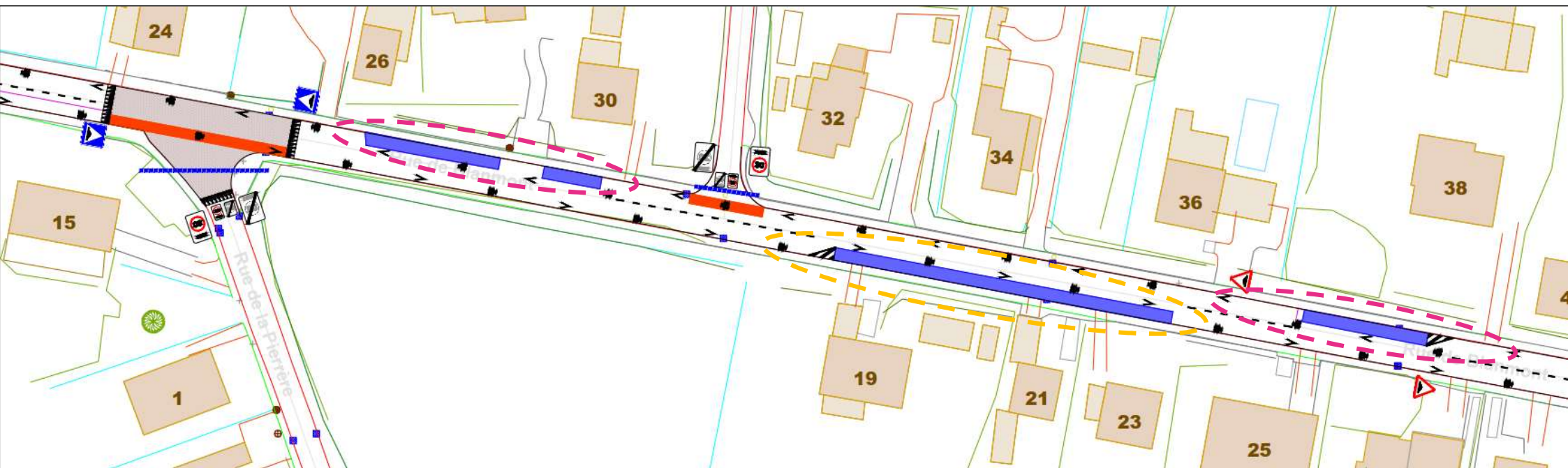


Rue Musette



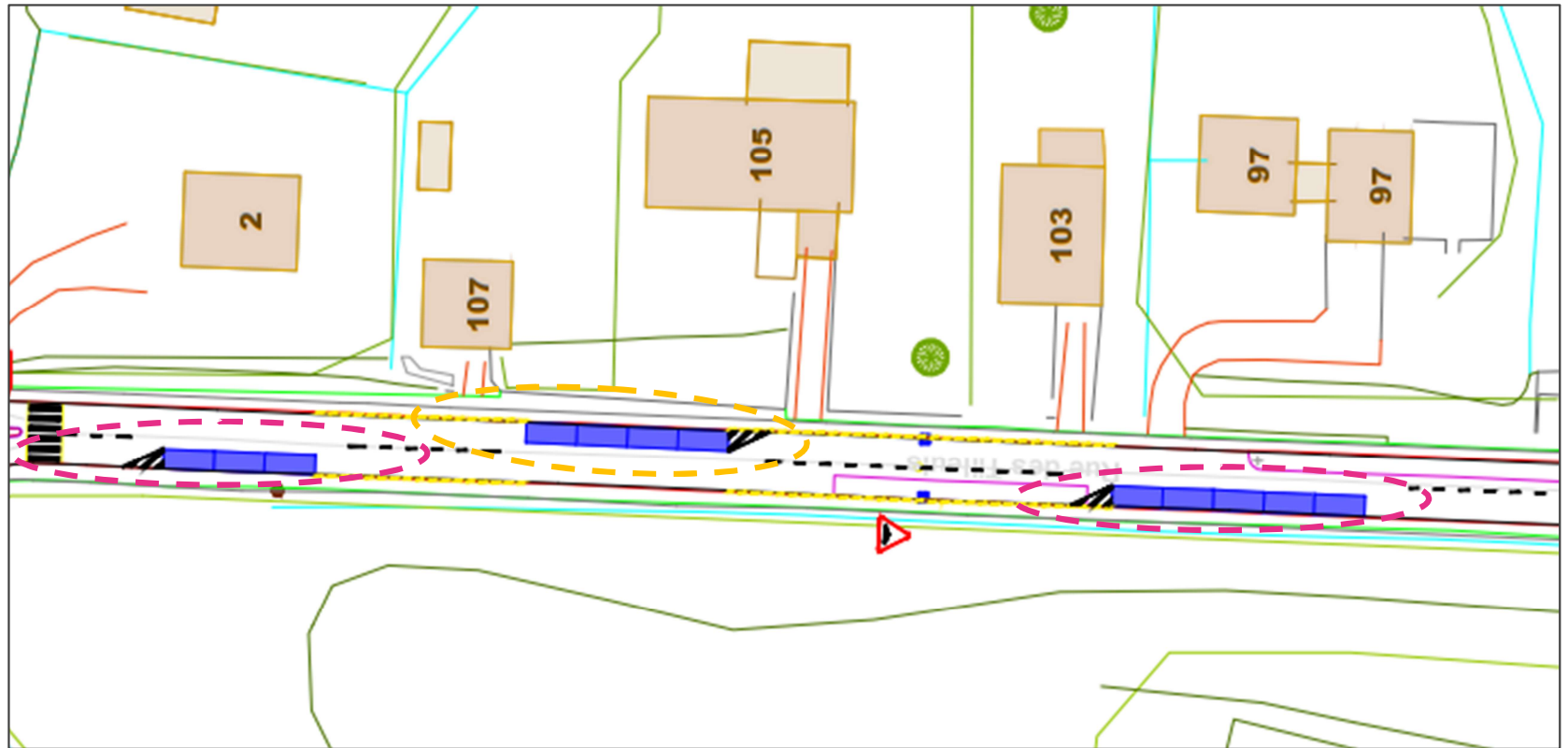
Rue de Corbais

Stationnement : *stationnement en alternance*



Rue de Blanmont

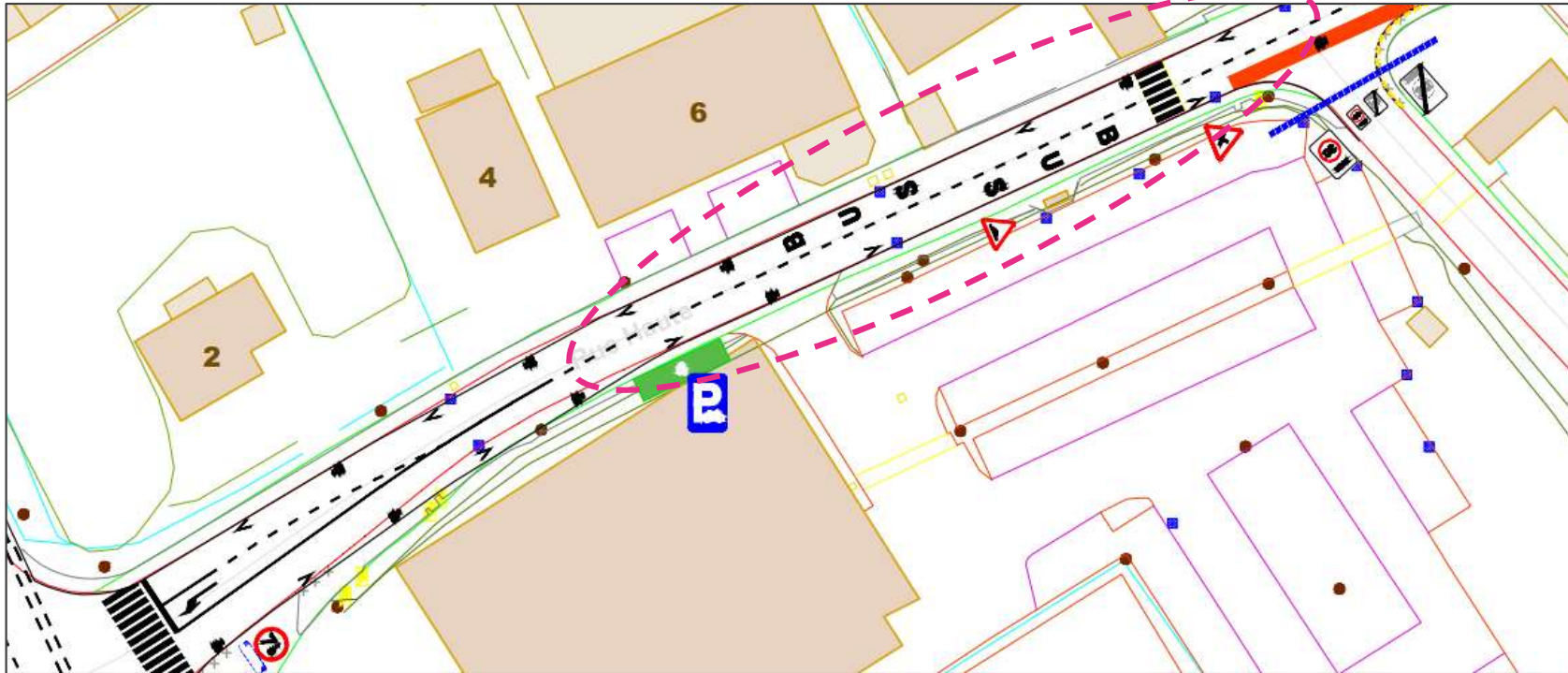
Stationnement : *stationnement en alternance*



Rue des tilleuls

Stationnement : *ligne blanche discontinue*

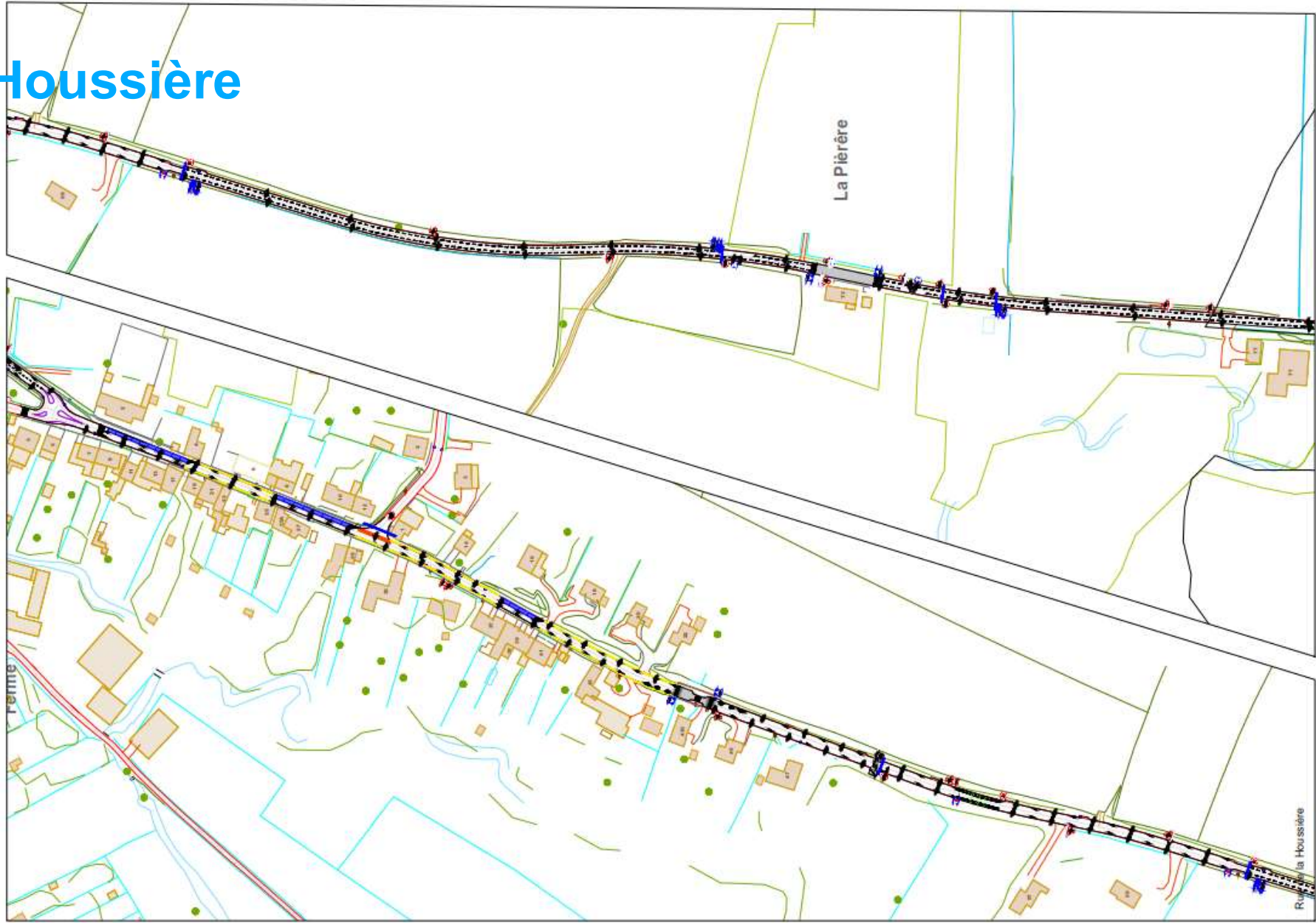
- Permet d'éviter le stationnement



Rue Haute

Rue de la Houssière

Projeter le plan



Rue de la Houssière (du Sud au Nord)

- 70 km/h et voie centrale banalisée
- passage à 50km/h et voie centrale banalisée
- entrée dans la zone 30
- rétrécissement de la voirie avec passage pour les cyclistes côté Sud > nord + ralentisseur
- plateau pavé devant le 73
- 50km/h et voie centrale banalisée
- rétrécissement de la voirie
- chevrons pour les vélos dans les 2 sens de circulation

Rue de la Houssière (du Sud au Nord)

- Rétrécissement de la chaussée avec passages dédiés aux vélos dans les 2 sens
- entrée dans la zone 30 en amont du 47
- ralentisseur et plateau pavé devant le 43c
- 4 emplacements de stationnement marqués devant le 16
- piste cyclable peinte au sol au droit du carrefour
- 8 emplacements de stationnement marqués devant les 8, 10 et 12
- 8 emplacements de stationnement marqués devant les 4 et 2

Merci pour votre attention !



PUBLIC INTERNAL RESTRICTED CONFIDENTIAL